

Compte-rendu de la réunion du Comité Directeur CODEP 94 du 21 octobre 2025

Présents :

Charles Huot, Jean-François Barbé, Alain Bellanger, Françoise Fiemeyer, Géraldine Lambrechts, Denis Le Chevanton, Laurence Colombo, Marie-Christine Clément, Dominique Viola, Jonathan Marie

Excusés :

Michel Marlin, Esther Meyer, André Chantelot, Catherine Torres

Ordre du jour

- Règles et limites concernant les dépenses
- Abandons de créances
- Point communication
- Aménagement des locaux de Champigny
- Organisation de l'inventaire
- Revue des actions en cours

Décisions actions en cours

Thème / Sujet	Décision (D) /Action (A)/Information (I)	Responsable	Statut /Date
Appel à projets pour subventions: Définir les attendus en terme de dossier et date butoir pour les demandes			
Com : Organisation d'un événement avec les Présidents de club, les DT en Juin 2026	D		
Com : Harmonisation T-shirts et vêtements CODEP et commissions. Envoi de propositions par mail	A	Marie-Christine	CODIR du 16/12
Com : Interview Jessie Morel Lycée de Vincennes	A	Dominique	
Com : Liste de mots clé pour l'interview de Jessie	A	Marie-Christine envoi à Dominique	

Abandon de créances : Publication des informations sur le site du CODEP	A	Marie-Christine et Alain	
Visio Abandon de créance Organiser une visioconférence avec les trésoriers et présidents après la publication	D		
Définir la date du prochain CODIR	A		Le 16/12/à 20h

Compte-rendu

Investissements :

Le CODIR a approuvé les investissements mobiliers suivants :

- Remplacement du réfrigérateur
- Achat d'une armoire pour le bureau
- Concernant les chaises, soit un remplacement, soit des housses

Utilisation des subventions :

Les subventions sont toujours connues après le paiement par les élèves et l'exécution des actions. Le CODIR ne souhaite pas effectuer des remboursements ni faire varier le coût des formations en fonction des subventions reçues.

En conséquence ce budget sera distribué sur projets, en ciblant :

- Les jeunes, les compétiteurs et champions toutes disciplines confondues.
- Proposition de participer à l'action Octobre Rose à Roussay qui aura lieu les 17 et 18 octobre 2026
- Actions de communication : Organisation d'un événement avec les Présidents de club, les DT en Juin 2026
- La proposition d'aider financièrement les personnes dont le coût des formations d'encadrant sont un frein a été rejetée par le CODIR

Remboursement des frais de déplacement :

Les règles suivantes ont été approuvées par le CODIR :

- Pas de voyage en 1^{re} classe
- Les billets doivent être pris au moins 1 mois avant le déplacement
- Pas de taxi individuel

Il est possible de déroger exceptionnellement à ces règles moyennant justification, par exemple, 1^{re} classe moins chère que la seconde, remplacement d'un moniteur en dernière minute.

Cadeaux et goodies :

La limite maximum fixée pour les cadeaux aux encadrants est de 20 €/ encadrant/ saison

Les membres du CODIR pour assurer leur rôle de représentation recevront T-shirt ou autre vêtement à définir, aux couleurs du CODEP.

Marie-Christine va faire des propositions concernant les vêtements aux couleurs du CODEP et des commissions par mail.

Lycée de Vincennes

Le lycée de Vincennes devra monter un projet permettant au CODEP de lui octroyer une subvention.

Dominique va contacter Jessie afin de l'interviewer. Cette communication pourra être diffusée au niveau du CODEP de la région et du SUBAQUA.

Marie-Christine envoie à Dominique une liste de mots-clés à utiliser.

Cotisations club

La cotisation club pour l'année 2025-2026 sera de 52€ + 1€/adhérent

Communication

Les maquettes proposées par Marie-Christine sont approuvées et devront être utilisées pour les communications d'événements, notamment les vœux de fin d'année du CODEP aux clubs au nom de toutes les commissions.

Abandon de créance

Les frais engagés au bénéfice d'une association peuvent être défiscalisés lorsqu'ils font l'objet d'un abandon de créance. Sont défiscalisables les frais de déplacement et, sous conditions si c'est précisé dans le règlement intérieur de l'association, les frais de repas, d'hébergement, de plongée, de formation d'encadrant, d'équipement individuel. Détail (cf. présentation d'Alain).

À prévoir, la mise en ligne des informations sur le site du CODEP, (Marie-Christine et Alain) et organisation d'une visioconférence sur le sujet.

Inventaire :

Tout le matériel du CODEP doit être ramené à Champigny au plus tard le 16 novembre. L'inventaire physique aura lieu le 18 novembre.

Divers :

Les statuts doivent être mis à jour avec la nouvelle adresse

Jonathan dépendant de la Technique doit publier ses actions sur Assoconnect

Documents concernant l'agrément des formations PSC1 en cours

Partage de l'utilisation de la base de Torcy avec le 77 : CODEP 77 n'est pas moteur sur ce sujet